



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/65
21 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS
DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. ÉVOLUTION GÉNÉRALE	2 - 8	2
II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE	9 - 15	3
III. SITUATION D'URGENCE	16 - 21	5
IV. RECONSTRUCTION	22 - 43	7
V. RÔLE ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	44 - 77	13
A. Échange d'informations et activités de sensibilisation	48 - 53	14
B. Activités opérationnelles en faveur du développement	54 - 67	15
C. Mobilisation des ressources	68 - 73	20
D. Gestion des situations d'urgence	74 - 77	21
VI. CONCLUSION	78 - 85	22

* E/1996/100.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1995/42 et porte sur la période allant du 1er mai 1995 au 31 mai 1996. Il rend brièvement compte de l'évolution de la situation générale et économique, de la gestion des secours et des actions menées en réponse aux besoins, ainsi que des progrès accomplis en matière de reconstruction et de développement. Il examine en outre le rôle et les activités du système des Nations Unies face aux besoins urgents du Liban et tire un certain nombre de conclusions à cet égard.

I. ÉVOLUTION GÉNÉRALE

2. Après une période de paralysie croissante dont les effets commençaient à se faire sentir sur l'économie et les efforts de reconstruction, un nouveau gouvernement a été formé le 25 mai 1995, sous la direction de Rafic Hariri. D'après le programme de ce gouvernement, les grands défis auxquels le pays devra répondre dans les années à venir sont la libération du Liban-Sud et de la Bekaa occidentale, la poursuite de la reconstruction et l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la mise en valeur des ressources humaines. Depuis lors, la politique gouvernementale vise en priorité à atteindre les objectifs ambitieux des plans de reconstruction et à résoudre les problèmes économiques et sociaux.

3. En octobre 1995, le Parlement a, à titre exceptionnel, reconduit pour une période de trois ans non renouvelable le mandat du Président Elias Hraoui. Cette décision a mis un terme aux incertitudes et aux tensions de cette année-là. Inaugurant son nouveau mandat, le Président Hraoui a énoncé les priorités pour les années à venir et mis l'accent sur les éléments ci-après, conditions indispensables d'un redressement qui permette au pays de mieux surmonter les conséquences de la guerre civile : poursuite des efforts en faveur de la stabilité et de la sécurité, justice, retour des personnes déplacées et recherche d'un développement équilibré.

4. Depuis la fin de 1995, l'attention s'est polarisée sur les élections parlementaires prévues pour septembre/octobre 1996. Des élections municipales, dont les dernières remontent à 1964 doivent aussi avoir lieu à la fin de 1996. Ces élections locales peuvent contribuer de façon cruciale à promouvoir l'engagement des communautés et leur participation à la gestion de leurs propres affaires ainsi que la relance et le développement du potentiel local.

5. Au cours de la période considérée, des progrès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Taef, cadre et base de règlement de la crise que le pays a connue dans le passé, mais son application est incomplète, plusieurs conditions clefs n'étant pas encore réunies.

6. Le Gouvernement a réaffirmé sa volonté stratégique de collaborer avec la République arabe syrienne sur la base du Traité d'amitié, de coopération et de coordination, signé par les deux pays à Damas en 1991. Le Conseil suprême s'est réuni à Damas en janvier 1996 et les travaux ont été axés sur la coopération économique bilatérale et sur les amendements à apporter à l'accord conclu en septembre 1994 au sujet du partage des eaux du fleuve Assi. Malgré les grandes possibilités d'action concertée dans les domaines économique, social et

technique, les résultats concrets des accords de coopération ont été lents à apparaître.

7. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en faveur de la paix et du développement, notamment pour l'instauration d'une paix juste et globale dans la région, sur la base des résolutions 242, 338 et 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'absence de progrès intéressant plus spécialement le Liban dans le processus de paix au Moyen-Orient a perpétué l'instabilité et une violence erratique, encore que les incidents aient été nombreux au Liban-Sud. Le 10 avril 1996, le conflit s'est brusquement intensifié et pendant deux semaines, le Liban a été le théâtre d'attaques militaires intenses et de grande ampleur. Le carnage au camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à Qana, où plus d'une centaine de personnes ont trouvé la mort, a finalement abouti à un accord de cessez-le-feu le 26 avril 1996.

8. Le Liban a participé à la Conférence euroméditerranéenne, organisée à Barcelone à la fin du mois de novembre 1995 entre des représentants des États Membres de l'Union européenne (UE) et des représentants des 12 pays méditerranéens non membres. L'objet de la Conférence était d'établir un triple partenariat – politique, économique et social – entre les membres de l'Union et les pays méditerranéens qui leur sont associés. Depuis cette Conférence, le Liban et l'Union européenne ont engagé un dialogue constructif en vue de conclure un accord général de partenariat d'ici à la fin de 1996, accord qui devrait dynamiser l'action nationale de reconstruction et de développement.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

9. La récente politique gouvernementale vise à rétablir la confiance et à instaurer la stabilité à long terme. Pour assurer la stabilisation économique à moyen terme, le Gouvernement doit encore renforcer les finances publiques et équilibrer le budget, entreprendre d'importantes réformes structurelles dans les domaines de l'éducation, de la formation et du fonctionnement du marché du travail et en ce qui concerne la gestion de la sécurité sociale; et du point de vue de la politique monétaire, il doit favoriser la stabilité et la crédibilité des prix et répondre aux besoins de l'économie. La stabilisation économique implique en outre la formulation et la mise en oeuvre de politiques économiques claires, dans les secteurs productifs en particulier, ainsi qu'une action cohérente face aux problèmes sociaux. Avec une croissance soutenue, des finances publiques plus saines et une bonne politique de l'emploi, le rétablissement de la confiance est garanti.

10. Malgré les incertitudes observées pendant une partie de la période à l'examen, l'économie a continué d'afficher des performances soutenues et les indicateurs, financiers notamment, ont été dans l'ensemble positifs en 1995. Le taux de change de la livre libanaise (LL) par rapport au dollar a augmenté de 3 %. Les taux d'intérêt ont amorcé un recul sensible, après de fortes hausses entre mai et septembre, et au début de 1996, ils avaient retrouvé le niveau (élevé) du début de 1995. Les réserves de la Banque centrale s'établissaient à 4,8 milliards de dollars à la fin de 1995 et la balance des paiements a enregistré un excédent de 123 millions de dollars après un important déficit de 600 millions de dollars à la fin de juin 1995. En 1995, le déficit

de la balance commerciale a augmenté de 23 %. L'augmentation des entrées de capitaux (6,4 milliards de dollars) a provoqué un léger recul de la "dollarisation" qui est passée de 61 % un an auparavant à 60,8 % à la fin de 1995. En 1995, le taux d'inflation s'est situé entre 11 et 13 %.

11. Le produit intérieur brut (PIB), estimé à 11,4 milliards de dollars, a augmenté de 7 % en 1995. Cette progression inférieure à ce qui était escompté, supporte mal la comparaison avec les 8,5 % de hausse enregistrés en 1994. Les deux principaux facteurs qui expliquent ce tassement du taux de croissance sont le ralentissement de la consommation des ménages et le recul de l'investissement public, conséquence de taux d'intérêt élevés. Au premier trimestre, le recul des investissements et l'accumulation des stocks ont provoqué un ralentissement de la croissance, qui est tombée à 3 % en rythme annuel. Toutefois, l'environnement macro-économique est resté favorable à une croissance soutenue. En 1995, le volume des importations a atteint 7 033 millions de dollars et celui des exportations 824 millions de dollars, soit un déficit commercial de 6 209 millions de dollars. Les importations ont augmenté de près de 22 % par rapport à 1994. Le volume des exportations est passé de 572 millions de dollars en 1994 à 824 millions de dollars en 1995, soit une augmentation de 44 %. On a constaté que les réexportations avaient encore diminué, tombant de 281 millions de dollars en 1994 à 243 millions de dollars en 1995, en raison de la hausse des taxes à l'exportation, de l'absence de zones franches et de l'impossibilité d'obtenir des facilités à l'exportation.

12. En 1995, le déficit des finances publiques s'élevait à 47 % du PIB, ce qui représente une amélioration sensible par rapport au niveau de 57 % atteint au milieu de l'année. Au premier trimestre de 1996, ce déficit est resté plus ou moins dans les limites prévues. Le montant brut de la dette était de 6,8 milliards de dollars à la fin de 1995 et le montant net de 7,1 milliards de dollars, soit 62 % du PIB, dont 9 296 milliards de livres libanaises au titre de l'endettement intérieur et 1 282 million de dollars au titre de la dette extérieure. Le service de la dette – remboursement des intérêts et du capital – a absorbé 23,5 % du budget en 1994 et 28,6 % en 1995, diminuant encore davantage les ressources que le Gouvernement a consacrées à l'investissement ou à des programmes sociaux hautement nécessaires. La maîtrise du déficit budgétaire et une meilleure gestion de la dette sont donc, de toute évidence, des tâches prioritaires pour le Gouvernement.

13. Le budget de 1996 a été approuvé par le parlement le 31 janvier. Le montant prévu des recettes et des dépenses est respectivement de 4 022 milliards et 6 450 milliards de livres libanaises, soit un déficit de 38 %. Le déficit budgétaire prévu pour 1996 devrait soutenir la comparaison avec les résultats prévus (44 %) et effectifs (47 %) de 1995. Il est prévu de maintenir la discipline budgétaire imposée depuis le milieu de 1995, lorsque les dépenses publiques ont commencé à s'emballer. Le financement budgétaire du service de la dette devrait représenter 2 600 milliards de livres libanaises, soit près de 65 % des recettes attendues. Le budget de 1996 a pour caractéristiques une austérité accrue, la rationalisation des dépenses et la promotion de la productivité qui passe par l'exécution de projets nationaux d'équipements. Les crédits alloués aux tâches d'administration publique ont été réduits de 10 à 15 % dans le budget de chaque ministère. Toute une gamme de mesures, notamment des incitations en faveur de l'industrie libanaise et l'imposition de

droits de douane plus élevés sur les produits de luxe, etc., devrait permettre d'accroître considérablement les recettes.

14. La situation sociale dans le pays est restée très difficile – conséquence directe de la crise économique qui a sévi à partir de 1984 et qui s'est prolongée jusqu'au début des années 90. Entre 1984 et 1992, les salaires moyens ont diminué de deux tiers, avec pour conséquence la disparition d'une classe moyenne nombreuse qui était un facteur de stabilisation économique et sociale dans le pays. Le coût de la vie est aujourd'hui trop élevé, ce qui limite l'accès des couches les plus pauvres de la population aux services de base dans le domaine de la santé et de l'éducation. D'après un rapport établi en 1994 sous la responsabilité du Haut comité des secours, 28 % des familles libanaises ont un revenu mensuel de 600 dollars des États-Unis (limite supérieure du seuil de pauvreté pour une famille de cinq personnes) et 7,5 % des familles survivent avec un revenu mensuel de 300 dollars des États-Unis (limite inférieure du seuil de pauvreté). Toutefois, ces données doivent être considérées comme provisoires, tant qu'une étude d'évaluation approfondie de la pauvreté n'aura pas été effectuée.

15. Le processus de stabilisation économique et de reconstruction a un coût social élevé. Tout au long de la période à l'examen, le coût de la vie et la situation sociale ont été une pomme de discorde entre le Gouvernement et les syndicats qui ont fait campagne pour que le Gouvernement adopte une politique dynamique de développement social et des mesures d'ajustement des rémunérations. Le train de mesures recommandées par le Gouvernement en 1994 afin de recentrer son action sociale n'a pas été mis en application avant le deuxième semestre de 1995. Des éléments du mouvement syndical ont déclenché des grèves répétées. Le Gouvernement a finalement approuvé des mesures d'ajustement liées au coût de la vie et d'importantes mesures sociales, notamment le statut et le barème des traitements des professeurs de l'Université libanaise et des enseignants, l'unification du barème des traitements dans la fonction publique, un élargissement de la protection accordée par la caisse nationale d'assurances sociales et une amélioration des transports publics, etc. Toutefois, l'amélioration du pouvoir d'achat des ouvriers et employés dépend d'une hausse soutenue de la productivité, ce qui implique un accroissement des investissements, donc l'existence des infrastructures physiques et des services essentiels prévus par le programme de reconstruction à mettre en oeuvre. Au début de 1996, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre son action pour combler le grave déficit social dont souffre le pays. Dans ce contexte, il importe que le Gouvernement s'attaque à la situation persistante de déplacement que connaissent des dizaines de milliers de familles et appuie la création de possibilités d'une activité économique en dehors des projets publics de reconstruction et des projets de construction du secteur privé.

III. SITUATION D'URGENCE

16. Personnes déplacées : Plus de 20 000 familles avaient regagné leurs villages d'origine à la fin de 1995. Toutefois, des dizaines de milliers de familles sont encore déplacées et leur maintien dans cette situation constitue un facteur déstabilisant. Ces dernières années, le Gouvernement s'est efforcé en priorité d'évacuer 60 000 logements illégalement occupés, opération qui a absorbé la majeure partie des ressources financières disponibles. L'exécution

du programme de retour et de réinsertion s'est elle-même heurtée à d'importantes difficultés financières. Faute de ressources, la campagne de l'été 1995 n'a pas pu avoir lieu; elle s'adressait à 22 500 familles (16 200 au titre des activités de réinsertion et 6 230 au titre des activités de reconstruction). À la fin de l'année, seul un montant de 27 millions de dollars des États-Unis avait été décaissé à cette fin, dont 15,8 millions de dollars pour la réparation de 13 800 logements et 9,4 millions de dollars pour la reconstruction de 3 160 quartiers résidentiels. Le Fonds pour les personnes déplacées et le Ministère des personnes déplacées devraient bénéficier de ressources accrues pour les activités de réadaptation et d'intégration socio-économique des familles déplacées, outre les financements d'urgence indispensables pour la remise en état et la reconstruction de logements. Il reste aussi beaucoup à faire pour assurer des services publics adéquats dans les zones de retour; par exemple, des dizaines d'écoles doivent être entièrement reconstruites dans les villages. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte au Ministère des personnes déplacées une assistance à la gestion et au renforcement des capacités.

17. Déchets toxiques et dangereux : Au début de 1995, le Gouvernement a chargé le Haut Comité de secours d'établir et d'exécuter un plan d'action visant à localiser et à évacuer les déchets toxiques importés illégalement à la fin des années 80 et déversés en différents points du pays. Le Haut Comité a exécuté un plan en quatre phases. La première consistait à localiser les emplacements où les barils avaient été enfouis; la deuxième, à étudier les moyens d'enlever ces barils sans provoquer de catastrophe écologique; la troisième, à analyser et déterminer la nature des déchets; et la quatrième, à évacuer ces derniers. Après avoir effectué des tests dans les zones concernées, le Gouvernement a annoncé en juillet 1995 la fermeture de ce dossier. Depuis lors, le Ministère de l'environnement a entrepris dans l'ensemble du pays un inventaire des déchets dangereux, notamment des déchets industriels, en vue d'établir un plan et un programme national, qui comprendront notamment les critères et les modalités d'application d'un plan directeur, des activités de suivi et de contrôle et des sanctions; la communauté internationale sera sollicitée pour appuyer l'exécution de ces activités. Par ailleurs, au début de 1996, le Gouvernement a lancé une étude nationale sur les autorisations d'exploitation, la gestion et la remise en état des carrières.

18. Situation d'urgence au Liban-Sud : Le conflit qui a éclaté au Liban-Sud et dans la Bekaa occidentale le 11 avril 1996 et s'est poursuivi pendant deux semaines a touché plus de 150 villes et villages de la zone concernée, dont Tyr et Nabatiyeh, ainsi que d'autres régions du pays, dont le Grand Beyrouth, en particulier les banlieues sud de la ville, et Baalbek. Le conflit a entraîné le déplacement de 400 000 personnes, qui ont tenu compte des ultimatums répétés de l'armée israélienne leur enjoignant d'évacuer les villages et les villes. La plupart d'entre elles ont été accueillies par des amis et des parents, qui ont donc payé le plus lourd tribut de ces déplacements. Plus de 120 000 personnes ont trouvé refuge dans 470 centres publics, pour la plupart des écoles. On estime à 60 000 le nombre de personnes restées dans la zone du conflit pendant la période des violences. Le conflit a endommagé les infrastructures de la région, avec pour cibles les axes routiers, les installations électriques, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation, et les habitations et autres biens privés ont gravement souffert. Les représentants du Gouvernement

ont indiqué que les attaques militaires contre le Liban visaient, notamment, à détruire la confiance dans l'économie du pays et à réduire à néant les résultats des efforts de reconstruction.

19. Le Haut Comité des secours a fait preuve d'une grande efficacité dans la gestion des opérations de secours qu'il a coordonnées au niveau national avec les activités du Ministère des affaires sociales et du Ministère de la santé, l'armée libanaise assurant l'appui logistique. Le Coordonnateur résident et l'équipe de gestion des situations d'urgence des Nations Unies ont joué un rôle important dans les opérations de secours organisées par le Gouvernement (voir plus bas). Dans un élan de solidarité nationale, les secteurs public et privé ont travaillé nuit et jour pendant la crise pour satisfaire les besoins urgents des populations déplacées et assiégées.

20. Un cessez-le-feu est entré en vigueur le 27 avril à 4 heures du matin. En fin de journée, le 28 avril, la grande majorité de la population déplacée avait regagné ses foyers. Le 30 avril, le processus de rapatriement était achevé. Après l'accord de cessez-le-feu, les secours d'urgence se sont aussitôt portés vers le Liban-Sud. Les ministères intéressés, affaires sociales et santé notamment, ont ouvert des centres de coordination à Saïda et à Tyr pour poursuivre les activités d'aide humanitaire. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de volontaires ont réorienté leur action vers le sud et modifié leurs opérations en conséquence. Les réparations d'urgence nécessaires pour le rétablissement des services publics ont été achevées en deux semaines, mais ils restent à s'occuper des dégâts les plus importants.

21. L'accord de cessez-le-feu conclu le 27 avril par les parties concernées prévoyait, notamment, la création d'un groupe consultatif, dont l'organisation serait confiée aux États-Unis d'Amérique, en vue d'étudier les moyens de satisfaire les besoins du Liban en matière de reconstruction, et plus particulièrement les besoins apparus à la suite des affrontements du mois d'avril au Liban-Sud et dans la Bekaa occidentale. Depuis lors, le Gouvernement libanais a déployé d'intenses efforts pour préciser les objectifs et définir le champ d'action et les modalités de travail du Groupe consultatif. Ce dernier, placé sous l'impulsion du Gouvernement, serait chargé de mobiliser 5 milliards de dollars des États-Unis, sur un total de 18 milliards de dollars de dépenses publiques prévues au titre du programme de redressement; 1 milliard de dollars serait décaissé chaque année pendant une période de cinq ans. La première année serait essentiellement consacrée aux activités de réinsertion, tandis que les années suivantes la priorité irait aux efforts de développement. On espère ainsi relancer l'assistance internationale promise depuis longtemps pour la reconstruction et le développement du Liban.

IV. RECONSTRUCTION

22. Planification du redressement : Le plan de redressement a pour objectif de faire du Liban un marché concurrentiel dans l'économie régionale et mondiale et de lui donner les moyens de relever les défis du XXI^e siècle. Le Programme de redressement et de développement ("Horizon 2000") fixe délibérément des buts et objectifs ambitieux visant à redonner au Liban sa place parmi les pays à haut revenu dès les premières années du XXI^e siècle en achevant, dans un premier temps, le processus de reconstruction puis en s'engageant sur la voie d'un

développement auto-entretenu. Le plan s'articule autour de trois grands axes : le rétablissement complet des infrastructures de base, dont les équipements sociaux, en vue de stimuler le développement des secteurs productifs; une répartition équilibrée des investissements publics entre les régions; et la promotion du développement du secteur privé par des incitations à l'épargne. Les grandes lignes du Programme de redressement et de développement ont été énoncées dans le Programme national de relèvement d'urgence (PNRU), d'un montant de 2,9 milliards de dollars des États-Unis, que le Gouvernement a adopté en 1992. Le PNRU privilégie la remise en état accélérée des équipements et installations endommagés par la guerre, qui doit être réalisée en trois ans.

23. De l'avis du Gouvernement, le Programme de redressement et de développement constitue un instrument dynamique de programmation. Pendant la période à l'examen, le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) a mis à jour et remanié le Programme pour tenir compte de l'évolution de la situation et des contraintes imposées par les capacités et les ressources. Des ajustements ont été opérés afin de favoriser et d'appuyer le redressement économique et de satisfaire les besoins sociaux essentiels. Le Programme prévoit aujourd'hui des investissements publics s'élevant à 18 milliards de dollars des États-Unis, échelonnés sur 13 ans (1995-2007). Tout en continuant de privilégier la remise en état des équipements de base, il met davantage l'accent sur les projets à caractère social. En fait, il s'agit d'un programme d'investissement public s'inscrivant dans une perspective macro-économique, mais sans comporter d'objectifs sectoriels particuliers, et appuyé par des programmes sectoriels cohérents. On pourrait compléter le programme en l'étendant au renforcement des capacités et au développement humain durable et en prévoyant des mesures dans ces domaines.

24. Le Parlement a approuvé au coup par coup les différents éléments du Programme de redressement et de développement. Les 19 lois relatives aux programmes sectoriels, présentées par le Gouvernement en décembre 1994 pour approbation, n'ont pas fait l'objet d'un examen et d'une analyse systématiques. Au contraire, les programmes et projets sont adoptés en fonction des priorités et des urgences, à mesure que s'achèvent les préparatifs de leur exécution. En août 1995, le Parlement avait approuvé 30 % des financements prévus au titre du Programme.

25. Quand la phase du redressement d'urgence approchera de sa conclusion, le Liban aura de plus en plus besoin d'une administration publique solide et efficace, à même de remplir les fonctions essentielles qui lui ont été confiées. La remise en route et la réforme de ce secteur constituent donc une tâche de plus en plus urgente. Les objectifs stratégiques sont les suivants : éliminer la corruption, convaincre l'administration qu'elle est comptable de sa gestion, séparer davantage les fonctions politiques et administratives, allouer à la fonction publique des ressources suffisantes pour attirer et retenir du personnel de haut niveau et inciter les fonctionnaires à faire preuve d'un sens élevé des responsabilités, et passer d'une conception bureaucratique et dirigiste de l'administration à une gestion axée sur la notion de service et l'obtention de résultats.

26. Pour atteindre ces objectifs et renforcer l'administration publique, le Gouvernement a adopté une stratégie concrète, clairement définie et comportant

plusieurs étapes. Il s'agit de satisfaire, dans un délai de trois ans, les besoins urgents des différentes entités administratives et de faire en sorte qu'elles retrouvent une capacité opérationnelle suffisante pour pouvoir s'acquitter des tâches courantes de tout service public, tout en préparant le terrain pour une réforme encore plus complète de l'ensemble de l'administration. Le Programme national de modernisation de l'administration est le principal instrument de ce processus; le PNUD en a coordonné la conception et la formulation. On prévoit des dépenses totales de 126 millions de dollars, dont 20 millions pour la remise en état des bureaux et des bâtiments (élément du Programme exécuté par le CDR), 19,8 millions pour l'achat d'ordinateurs et de matériel, 3,6 millions pour le mobilier, 23,1 millions pour les véhicules, 20 millions pour les activités de formation et 39,7 millions pour les services consultatifs. Le Parlement a approuvé l'application du Programme en 1995.

27. D'autres faits nouveaux importants ont marqué la période à l'examen, lorsque le Gouvernement a annoncé et renforcé la stratégie et les options retenues pour la régénération et l'aménagement des principales agglomérations côtières et de leurs banlieues. Dans le cadre du réaménagement du Grand Beyrouth, et du projet de réaménagement des banlieues sud de la capitale adopté par le Parlement en 1994, le Conseil des ministres a approuvé en juillet 1995 la création d'une société mixte, Elyssar, chargée d'exécuter le programme de travaux publics et de rénovation des logements, dont le coût est estimé à 2 milliards de dollars. Dès sa création, Elyssar a effectué les études de conception et les études techniques, ainsi qu'un certain nombre de levés topographiques.

28. Le Conseil des ministres a également approuvé, fin septembre 1995, la création de la Société libanaise pour le développement du littoral nord de la ville de Beyrouth (LINOR). Cette société immobilière privée, au capital de 250 millions de dollars, sera responsable de l'aménagement du littoral nord de la ville, avec des espaces commerciaux et résidentiels, des zones franches, une installation de traitement des déchets solides et des eaux usées et une zone prévue pour le transfert des réservoirs de produits pétroliers, qui sera aménagée sur des terrains asséchés. Elle devra mener à bien les travaux d'assèchement de terrains pris sur la mer, soit une superficie totale de quatre millions de mètres carrés, et aménager la zone ainsi récupérée en exécutant les activités suivantes : construction, installation d'équipements, cession à bail, investissement, gestion et entretien. Fin octobre 1995, Le Conseil des ministres a approuvé la création de la Société libanaise pour le développement du littoral de la ville de Sidon (SIDON), société privée dont le capital s'élève à 100 millions de dollars, qui sera gérée selon les mêmes modalités que LINOR. SIDON sera chargée de l'aménagement du littoral sud de la ville, l'actuelle Saïda, y compris la construction d'un nouveau port et d'une zone commerciale adjacente.

29. Le Gouvernement n'a cessé de faire preuve de clairvoyance, de la fermeté de ses orientations et de détermination dans l'établissement du plan directeur et la préparation des programmes et projets pour ses plans ambitieux de redressement. Il s'est attaché à surmonter les difficultés budgétaires et les contraintes liées à la gestion de la dette et il a fait des efforts considérables pour mettre en place et renforcer un cadre propice à la reconstruction et au redressement, notamment en traçant les grandes lignes d'une

politique macro-économique adaptée, en échelonnant les réformes structurelles et administratives et en créant un cadre juridique et réglementaire qui favorise le développement du secteur privé. La situation de crise que le Liban-Sud a connue en avril 1996 et les conséquences de cette situation ont rendu plus crucial et plus urgent encore l'examen approfondi des priorités et des étapes du programme d'investissement public, ainsi que la mise en oeuvre d'une réforme des finances publiques qui permettra, par exemple, de rationaliser les dépenses courantes et d'améliorer le système de recouvrement des coûts.

30. Exécution : Pendant la période à l'examen, l'exécution des projets a progressé de manière satisfaisante. Selon le quatrième Rapport intérimaire publié par le CDR en août 1995, le processus de reconstruction s'est accéléré dans de nombreux secteurs. À la fin du mois d'août 1995, des marchés de construction et de fournitures d'un montant total de 2,6 milliards de dollars des États-Unis avaient été attribués (dont 440 millions avaient été décaissés), alors que les dépenses consacrées par le CDR à la reconstruction en 1994 avaient été estimées à 350 millions de dollars. À la même date, la répartition sectorielle des marchés attribués par le CDR était la suivante : infrastructure de base, 64,3 %; infrastructure sociale, 8,1 %; services publics, 6,6 %; secteurs productifs (dont, et essentiellement, aéroport et ports), 16 %; et bâtiments et institutions publics, 5 %. Les principales institutions bénéficiaires ont été les suivantes : électricité (919 millions de dollars), postes et télécommunications (550 millions de dollars) et aéroport et ports (413 millions de dollars). Le cinquième Rapport intérimaire du CDR, publié en mars 1996, ne fournit pas de données globales sur les engagements totaux et sectoriels, mais permet de déduire les engagements additionnels effectués entre le mois d'août 1995 et le mois de février 1996. Les nouveaux engagements pour la période précitée se sont élevés à 168,7 millions de dollars, dont 46,7 millions pour les bâtiments publics et administratifs, 40,1 millions pour l'électricité, 39,7 millions pour les routes et 23,9 millions pour les postes et télécommunications.

31. L'exécution de plusieurs éléments du programme de relèvement d'urgence a été achevée et des dizaines de nouveaux projets ont été lancés comme prévu pendant la période à l'examen. La remise en état des centrales électriques et la rénovation des lignes de transport sont achevées et l'électricité est fournie en permanence depuis la fin de 1995. La restauration des écoles publiques, des bâtiments administratifs, des écoles techniques et professionnelles et de l'Université libanaise à Hadath est également achevée. Les projets concernant la santé publique, la distribution d'eau et, dans une moindre mesure, l'évacuation des eaux usées et des déchets solides portent toujours la marque du programme de relèvement dont ils sont issus et ont progressé de manière satisfaisante.

32. Au cours de la période à l'examen, l'exécution du projet de reconstruction du centre de Beyrouth entrepris par la Société libanaise de reconstruction et de développement du centre-ville de Beyrouth (SOLIDERE) est allée de l'avant. La construction d'équipements collectifs se poursuit comme prévu et la restauration des bâtiments historiques et autres édifices est en cours. En novembre 1995, le Conseil des ministres a chargé le CDR de mettre en adjudication le projet LINOR et de superviser l'exécution des travaux.

33. Les résultats enregistrés au cours de la période à l'examen sont dus à une nouvelle amélioration de la capacité de gestion du CDR, ce qui a en partie compensé les carences structurelles et opérationnelles chroniques des ministères techniques et des organismes autonomes. Le CDR a pris des mesures tant au niveau central que sur le terrain pour assurer une supervision, un suivi et un contrôle adéquats des activités de reconstruction. Une aide destinée à renforcer la capacité des partenaires concernés pourrait contribuer à une nouvelle amélioration des performances. Il faudra encore bien des années d'efforts résolus pour atteindre les résultats escomptés. Pour préserver la confiance internationale, il est essentiel de continuer à respecter fidèlement la procédure légale, qu'il s'agisse de planification ou de conception, de passation des marchés ou de conclusion d'accords financiers.

34. Normalement, un grand nombre des projets récemment mis en chantier devraient continuer de progresser et plusieurs projets nouveaux devraient démarrer en 1996. Le cinquième Rapport intérimaire du CDR insiste davantage sur les projets intéressant le secteur social et sur le développement équilibré. En d'autres termes, les projets concernant l'éducation, la santé, les transports publics, la distribution d'eau pour la consommation des ménages et l'environnement recevront une attention accrue, de même que, il faut l'espérer, l'octroi d'une aide renforcée pour faciliter le retour des personnes déplacées. Cela dit, le CDR continuera de mettre l'accent sur la reconstruction et le développement des infrastructures de base, en particulier les routes, l'électricité et les télécommunications, qui bénéficieront vraisemblablement de concours du secteur privé. La mobilisation et l'existence de ressources financières adéquates peuvent beaucoup aider à maintenir le dynamisme qui marque les activités de reconstruction.

35. Financement : Le financement des projets relevant du Programme de redressement et de développement est un aspect important. Il fait appel simultanément aux sources extérieures, aux sources privées (locales et étrangères), et aux sources publiques. La stratégie adoptée par le CDR en la matière consiste essentiellement à éviter le financement par le déficit et à faire en sorte que rien ne vienne entraver la reprise du secteur privé. Il est donc essentiel de bien doser les divers types de financement et d'affecter les crédits à des projets de type approprié. La mobilisation d'un financement international complémentaire constitue la pierre angulaire de la stratégie financière du Gouvernement.

36. Pendant la période à l'examen, le CDR a poursuivi ses efforts pour sensibiliser les donateurs et trouver des ressources pour la reconstruction, essentiellement grâce à des contacts bilatéraux avec les donateurs et les sources de financement [subventions et prêts extérieurs, financement par les entreprises, émissions d'euro-obligations et montages financiers de construction-exploitation-transfert (CED)]. L'action engagée par les autorités nationales pour mobiliser des volumes de ressources correspondant aux besoins du programme de reconstruction a donné d'assez bons résultats surtout si l'on tient compte des difficultés inhérentes à l'assistance extérieure. Les autorités nationales ont réussi à obtenir des organismes arabes de financement bilatéral et des banques arabes de développement un certain nombre de subventions au coup par coup et une assistance à des conditions de faveur. La France a signé avec le Liban des protocoles bilatéraux d'un montant de 306 millions de francs (FF)

en juin 1995 et de 500 millions de francs en avril 1996, et l'Italie a révisé son protocole financier bilatéral de 1993 en avril 1996. La France et d'autres donateurs occidentaux importants ont des budgets annuels spécifiques pour le financement du développement au titre de la coopération bilatérale avec le Liban. Un effort spécial a été fait pendant la période à l'examen pour sensibiliser les donateurs qui ne s'intéressaient pas encore au Liban; le Japon et le Canada ont réagi favorablement et ont commencé à apporter leur concours au programme de reconstruction.

37. Les donateurs multilatéraux, y compris le système des Nations Unies et l'Union européenne, ont continué de fournir au Liban une assistance dans le cadre de programmes pluriannuels. Le système des Nations Unies continue d'appuyer résolument les efforts des gouvernements. L'appui déterminé que le Groupe de la Banque mondiale continue d'apporter au programme de redressement a été un signe positif majeur. Les autorités nationales étudient les moyens de mobiliser un financement international, aussi bien pour l'assistance technique que pour l'investissement, auprès de fonds et programmes ayant une vocation spécifique, ceux par exemple qui relèvent des nouveaux programmes méditerranéens de l'Union européenne, du Fonds mondial pour l'environnement, du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, etc. Les programmes de coopération technique Sud-Sud offrent des possibilités de coopération technique encore inexploitées.

38. Le Gouvernement a pris l'initiative, pendant la période à l'examen, tels que d'explorer les possibilités de coopération économique, y compris la participation au programme de reconstruction, avec les pays en transition d'Europe orientale et certains des principaux pays en développement, tels que la Malaisie, le Brésil, la Turquie, l'Argentine. Après avoir levé 400 millions de dollars en euro-obligations en octobre 1994, le Gouvernement a fait de nouveau appel au marché international et émis 300 millions de dollars d'euro-obligations en juillet 1995 et 100 millions en mai 1996. Le placement rapide de ces émissions traduit la confiance des milieux financiers internationaux dans l'économie et le programme de redressement du pays.

39. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour mettre en place le cadre juridique et réglementaire que nécessite un marché financier. La Banque centrale a joué un rôle moteur dans le lancement d'opérations et de produits de marché. La bourse des valeurs de Beyrouth a rouvert ses portes en janvier 1996. La création d'un organe supérieur de contrôle des marchés est en cours. Les principaux objectifs fixés pour 1996 sont, comme l'a indiqué la direction de la Banque centrale, la promotion et le développement des transferts de capitaux en direction du Liban, la promotion de la création de banques d'affaires et la relance des opérations des sociétés financières.

40. Selon le cinquième Rapport intérimaire du CDR, les financements extérieurs consacrés au redressement du Liban s'élevaient à 2 729,5 millions de dollars des États-Unis au total à la fin de février 1996, contre 2 481 millions en août 1995. Les prêts constituaient 85,4 % de ce montant – soit 2 331 millions de dollars – (33,1 % à des conditions libérales et 52,3 % de prêts d'autres types) et les dons 14,6 % – soit 399 millions de dollars. Ces chiffres ne comprennent pas le produit des trois émissions d'euro-obligations de 1995

et 1996. Les quatre principales sources de financement du programme de redressement, représentant ensemble plus de la moitié du montant total, étaient la Banque mondiale (15 %), l'Italie (15 %), la Banque européenne d'investissement (13 %) et le Fonds arabe de développement économique et social (13 %). La part du système des Nations Unies représentait quelque 10 % du total des dons disponibles à la fin de 1995.

41. Comme indiqué, la contribution de la Banque mondiale a été importante au cours de la période considérée. Il s'agit de dons d'assistance technique d'un montant modeste pour la préparation des projets, et d'accords de prêts pour la gestion des déchets solides de l'environnement (septembre 1995 - 55 millions de dollars), la modernisation de l'administration (septembre 1995 - 20 millions de dollars), la remise en état et la construction de routes (avril 1996 - 40 millions de dollars) ainsi que d'une consolidation du prêt de 1993 (mai 1996 - 15 millions de dollars).

42. En ce qui concerne le financement du Programme national de relèvement d'urgence (PNRU), la situation a beaucoup évolué au cours de la période considérée car plusieurs donateurs ont apporté leur appui aux objectifs du Programme. Après l'assistance initiale du PNUD, du Canada (préparation de la réforme administrative) et de la France (formation d'agents de la fonction publique), et en complément des ressources allouées par le Gouvernement libanais, des accords de prêts ont été signés avec la Banque mondiale (20 millions de dollars) pour l'informatisation, l'organisation d'une enquête sur la fonction publique, la conduite d'études approfondies sur la réforme administrative, ainsi qu'avec le Fonds arabe de développement économique et social (20 millions de dollars). Un important accord portant sur un don de 50 millions de dollars sera signé avec l'Union européenne en juin 1996.

43. En coopération avec le CDR et le Ministère des finances, la Banque centrale du Liban a continué de suivre les indicateurs des finances publiques et de l'endettement afin de maintenir un juste équilibre entre le rythme du développement et les impératifs budgétaires. Cela permet d'honorer les engagements pris en matière de financement de contrepartie et de rembourser régulièrement les prêts extérieurs.

V. RÔLE ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

44. Au Liban, l'idée que l'on se fait de l'Organisation des Nations Unies a été fortement influencée par la résolution 425 du Conseil de sécurité adoptée en 1978, qui n'est toujours pas appliquée. C'est ce qui explique que l'assistance considérable que le système des Nations Unies apporte au développement du pays ait tendance à échapper à l'attention de la population.

45. L'objectif stratégique du système des Nations Unies au Liban est la mise en place d'organismes efficaces travaillant ensemble pour assurer un développement participatif et durable qui réponde aux préoccupations et aux besoins de la population. Pour réaliser cet objectif, il faut mobiliser des ressources en faveur du développement humain durable. Le Coordonnateur résident des Nations Unies a organisé à cet égard, en mai 1995, un atelier à l'intention du système des Nations Unies, des pouvoirs publics et des autres partenaires de développement pour examiner le rôle qu'ils jouent respectivement dans le

développement et définir le cadre et les possibilités d'actions prioritaires des organismes des Nations Unies. Les recommandations formulées à l'issue de l'atelier ont marqué un tournant dans le renforcement de la collaboration avec les pouvoirs publics et les autres partenaires de développement et servi de base pour l'élaboration de la note de stratégie de pays.

46. Par la suite, au second semestre de 1995, le PNUD a entrepris avec l'appui d'autres organismes des Nations Unies des activités de promotion visant à assurer un développement humain durable au niveau national (voir plus loin). Ces activités permettront de renforcer dans une large mesure les liens avec les partenaires de développement, en particulier avec les homologues gouvernementaux, et d'assurer la mise en oeuvre du programme.

47. Au Liban, le système des Nations Unies apporte un soutien à la réalisation des objectifs nationaux et des programmes de reconstruction et de développement du pays. En coopération avec les organismes du système des Nations Unies qui opèrent au Liban, le Coordonnateur résident, en s'appuyant sur divers mécanismes officiels et arrangements informels, a continué de jouer un rôle dans de nombreux domaines en fournissant des services consultatifs de haut niveau à l'intention du Gouvernement sur les questions clefs, notamment la remise en route des institutions, le développement social et l'environnement, en encourageant l'échange d'informations et les activités de sensibilisation, y compris l'appui aux thèmes mondiaux et aux questions internationales, en apportant son concours à la gestion des situations d'urgence, en mettant en oeuvre les programmes d'activités opérationnelles pour le développement et en mobilisant des ressources.

A. Échange d'informations et activités de sensibilisation

48. Le Comité de coordination des chefs de mission des Nations Unies et le Comité de coordination des donateurs continuent d'être au centre des échanges d'informations, de vues et de données d'expérience. La base de données du Système d'analyse de la coopération pour le développement du PNUD a été mise à jour et élargie; c'est la principale source utilisée pour l'élaboration du Rapport annuel sur la coopération pour le développement qui a été publié et largement diffusé en septembre 1995. Au premier trimestre de 1996, le PNUD a approuvé le financement d'un programme intitulé Réseau de développement durable. Le Service central de la statistique a décidé au deuxième trimestre de 1996 de mettre en place une base de données nationales pour le développement humain durable, y compris les séries d'indicateurs pertinentes.

49. Dans le cadre des activités en faveur du développement humain durable entreprises pendant la période à l'examen, le PNUD a organisé des séminaires sur le concept et l'approche du développement humain durable à l'intention des partenaires de développement des pouvoirs publics et de la société civile, ainsi que des médias. Il a également participé à l'établissement d'un rapport intitulé "Human Development Profile of Lebanon", à paraître en juillet 1996. Ce document est conçu comme un rapport élaboré par un homologue libanais sur le développement humain durable au Liban. Il ouvrira la voie à d'autres initiatives en ce qui concerne l'appui aux politiques, les recherches et études, l'échange de données sur des expériences réussies, etc.

50. Des activités de sensibilisation ont également été entreprises sur les principaux thèmes et programmes mondiaux. Plusieurs organismes des Nations Unies ont apporté un important soutien au Liban pour lui permettre de participer à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Sommet sur la ville). L'appui fourni vise à faire en sorte que les programmes d'action internationaux trouvent leur expression concrète au niveau national. Le Gouvernement envisage à cet égard la création d'une commission nationale du développement social qui suivrait l'application des mesures décidées par les récentes conférences internationales. Les équipes spéciales interinstitutions de l'ONU chargées des différents aspects des programmes mondiaux seront élargies et des partenaires nationaux y participeront.

51. Un grand programme de sensibilisation sur les questions clefs du Sommet mondial pour le développement social et sur la participation des femmes au développement dans le contexte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été mis en oeuvre. Il s'agissait, d'une part, de sensibiliser et mobiliser les organisations non gouvernementales, la société civile et le grand public et de promouvoir la participation aux activités préparatoires, et, de l'autre, d'assurer la mobilisation et la mise au courant des médias. Comme il était recommandé dans le plan national d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement, un responsable a été désigné auprès du Premier Ministre au début de 1996 pour coordonner les initiatives, les grandes orientations et les activités opérationnelles. Les organisations internationales, y compris le système des Nations Unies, ont été invitées à apporter leur soutien à ce bureau de liaison qui s'emploiera à mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les Libanaises.

52. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi sa campagne en faveur des droits de l'enfant et passé en revue, à mi-parcours, les buts et objectifs du Sommet mondial pour les enfants, organisé en 1990, en soulignant les bons résultats obtenus par le Liban avec l'appui de l'UNICEF, la Commission parlementaire des droits de l'homme et de l'enfant continue de suivre la situation à cet égard. C'est également sur la base des travaux de la Commission qu'a été prise la décision du Parlement sur l'âge de la scolarité obligatoire.

53. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a recommandé que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹ soit mis en oeuvre par l'intermédiaire de la Commission nationale de la population et dans le cadre de nouveaux projets restant à déterminer. Le PNUD a continué d'apporter son soutien au Gouvernement, en particulier au Ministère de l'environnement, dans les efforts qu'il déploie en faveur d'une stratégie nationale pour l'environnement et le développement. Une proposition élaborée avec le concours de la Banque mondiale est encore à l'étude.

B. Activités opérationnelles en faveur du développement

54. Au cours de la période à l'examen, les programmes d'activités opérationnelles en faveur du développement mis en oeuvre par les organismes des Nations Unies ont été d'une grande ampleur et d'une grande diversité. Les décaissements se sont élevés au total à 17 millions de dollars, contre 15 millions en 1994. Ces montants ne comprennent pas les décaissements

effectués par la Banque mondiale en 1995, soit sous forme de dons au titre de l'assistance technique (2,5 millions de dollars – sur la base des engagements) soit sous forme de prêts (51,3 millions de dollars). Ont participé à ces programmes d'activités opérationnelles des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées, notamment des organisations non représentées au Liban, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). La totalité de cette assistance a été accordée sous forme de dons, dont plus des deux tiers au titre de l'assistance technique. Le système des Nations Unies fournit sous forme de dons jusqu'à 15 % du montant total de l'assistance technique. Soucieux d'optimiser les résultats, le Gouvernement encourage une convergence et une concentration accrues des ressources. Vu l'ampleur des besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance technique, le Gouvernement a souligné à maintes reprises la nécessité d'accroître les ressources fournies par le système des Nations Unies et il a demandé à la communauté des donateurs de lui fournir un appui exceptionnel par l'intermédiaire du système.

55. Le PNUD est le principal fournisseur d'assistance technique parmi les organismes des Nations Unies. Selon les chiffres préliminaires disponibles pour 1995, ses décaissements se seraient élevés à 4,7 millions de dollars répartis conformément aux objectifs du programme de pays : remise en route de l'administration publique, en particulier des institutions de gestion et de contrôle de l'économie (700 000 dollars), reconstruction sociale (1,9 million de dollars) et développement économique équilibré (1,2 million de dollars), essentiellement au titre du programme d'aménagement rural intégré de la région Baalbeck-Hermel; une somme de 400 000 dollars a également été allouée à la remise en état de la Direction générale de l'aviation civile.

56. En outre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire d'une valeur de 3,3 millions de dollars, dans le cadre d'un programme d'appui à des institutions de soins en établissement, à des centres de protection maternelle et infantile et à des cantines scolaires. L'UNICEF a déboursé 2,3 millions de dollars au titre d'activités opérationnelles relevant de son programme de coopération sur les soins de santé primaires, l'éducation de base et la qualité de l'eau, dans le cadre d'une campagne de responsabilisation des mères et d'un effort visant à prendre en compte les disparités régionales en recueillant davantage de données de base, en renforçant la capacité nationale et en favorisant la coopération interinstitutions. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a versé 1,8 million de dollars en 1995 au titre de programmes de réduction de la demande et d'appui au développement intégré des zones de cultures illicites. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déboursé 1,6 million de dollars pour la fourniture de conseils sur la politique de la santé et pour l'assistance à la planification sanitaire, la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la santé, la promotion du programme national de soins de santé primaires, etc. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'appuyer l'enquête sur le logement et la population, ainsi que des activités relatives à la santé génésique et à la planification de la famille. L'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a maintenu son appui temporaire à la rénovation des structures de la recherche agronomique et du réseau de services dans le domaine agricole.

57. Réorganisation de l'administration et gestion économique : Les programmes d'activités opérationnelles en faveur du développement exécutés au Liban par des organismes des Nations Unies sont axés sur un certain nombre d'objectifs thématiques et sont concentrés dans les secteurs concernés. L'une des orientations prioritaires est la réorganisation de l'administration publique, dans le droit fil de l'aide fournie au Gouvernement par le PNUD au début des années 90. Après avoir joué un rôle précurseur dans l'élaboration du programme national de réorganisation de l'administration, le PNUD s'est vu confier la responsabilité d'en diriger et coordonner l'exécution qui a démarré en 1995. Maintenant que le programme est en bonne voie, l'aide du PNUD se réoriente progressivement sur le renforcement des capacités dans l'optique de la réforme administrative. Dans le cadre général du programme national de réorganisation de l'administration, le PNUD appuie la réorganisation d'un grand ministère, le Ministère des finances. L'aide fournie relève d'un programme conçu selon une stratégie définie dans une optique large sans corrélation rigoureuse avec les projets. Le programme de réorganisation est géré et coordonné par le PNUD, avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la CNUCED et bénéficie en outre de l'appui financier de plusieurs autres donateurs. Il constitue, comme l'expérience l'a montré, une base de coopération pour d'autres activités et initiatives connexes, qu'il s'agisse de la politique générale ou de projets, notamment en ce qui concerne le développement du commerce et la conduite des affaires publiques. L'appui du PNUD au Ministère des finances s'est considérablement renforcé pendant la période à l'examen, puisqu'il a atteint environ 3,7 millions de dollars. Des organismes des Nations Unies aident en outre à réorganiser et développer un certain nombre d'autres ministères et organismes, notamment l'Administration centrale de statistique, le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la santé.

58. Reconstruction sociale : Les activités opérationnelles en faveur du développement sont restées axées sur la fourniture de services sociaux de base et l'action en faveur des personnes déplacées, dont il s'agit d'assurer le retour et la réintégration dans leur village d'origine. Pendant la période considérée, la situation a beaucoup progressé dans le domaine des soins de santé primaires. Les autorités nationales ont adopté une nouvelle stratégie qui assure un certain équilibre entre traitement et prévention; un programme national de soins de santé primaires doté d'un budget important a été lancé en 1995, avec l'appui de l'OMS, et sera renforcé dans les prochaines années grâce à un prêt approuvé récemment par la Banque mondiale en faveur du secteur de la santé. Avec l'appui technique de l'OMS, l'UNICEF a poursuivi l'exécution d'une vaste gamme de programmes d'appui aux soins de santé primaires (santé maternelle et infantile, médicaments essentiels, lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections aiguës des voies respiratoires, et programme élargi de vaccination). Des campagnes de vaccination, appuyées par l'UNICEF et l'OMS, ont donné d'excellents résultats. À l'heure actuelle, 80 % des enfants ont été vaccinés au DTC (vaccin triple diphtérie-tétanos-coqueluche). La poliomyélite, qui avait pratiquement disparu depuis trois ans, a fait l'objet d'une campagne nationale de vaccination lancée par le Ministère de la santé en

juillet 1994, après la découverte de deux nouveaux cas en début d'année. La rougeole n'a pas encore été éradiquée, en particulier dans certaines zones du nord du Liban. Les activités de l'OMS suivent étroitement le programme-cadre arrêté par le Gouvernement; elles font une large place aux conseils stratégiques en amont et au renforcement des capacités, qui passe par diverses formes de transferts de données d'expérience et de connaissances.

59. À l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et avec le Centre de recherche et de développement pédagogique, un séminaire et une conférence nationale sur la reconstruction et le développement du secteur de l'éducation au Liban ont été organisés, respectivement en juin 1995 et en juin 1996 (avec l'appui de la Banque mondiale en ce qui concerne la tenue de la conférence). Les conditions sont maintenant réunies pour élaborer et mettre en oeuvre un programme national de modernisation et de développement de l'éducation de base au Liban. Le PNUD a déjà pris l'initiative en préparant, en coopération avec l'UNESCO, un programme-cadre et un document d'appui. L'exécution nécessitera des apports de ressources de la part d'autres donateurs. Dans un autre domaine, il convient de noter que, vers le milieu de 1995, le PNUD, l'UNESCO et la Banque mondiale sont convenus de financer, à hauteur de 1 045 000 dollars, la réorganisation de l'enseignement supérieur, notamment de l'Université libanaise.

60. En reprenant sa coopération aux programmes nationaux du Gouvernement avec l'appui financier du PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis l'accent sur l'élaboration d'une politique dynamique de création d'emplois et d'un programme d'enseignement et de formation professionnelle adapté à l'évolution des besoins du marché du travail.

61. L'assistance du PNUD au Ministère des personnes déplacées s'est maintenue dans le cadre du programme de réintégration et de réinsertion socio-économique des personnes déplacées. Cependant, pour obtenir des résultats significatifs et concrets, il faudrait pouvoir financer des activités opérationnelles axées sur la création d'emplois, la promotion d'activités génératrices de revenus, l'appui au développement des collectivités, etc. Un apport de ressources accru de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour accélérer le rythme du programme de retour et étendre l'ampleur et la portée des activités de réinsertion.

62. Développement régional intégré : Le programme d'aménagement rural intégré de la région Baalbeck-Hermel a fait des progrès satisfaisants mais limités en raison de la pénurie de ressources dans la phase initiale prenant fin en juin 1996. Dans le cadre du programme d'action d'urgence de cette première phase, il a été mis en place un mécanisme opérationnel qui permet de fournir un appui immédiat aux cultivateurs et aux communautés villageoises, et les travaux à entreprendre pour le remplacement des cultures ont démarré. Le PNUD a formulé la deuxième phase du programme en étroite collaboration avec le PNUCID et avec l'appui d'institutions spécialisées. Cette nouvelle phase durera cinq ans, au cours desquels sera exécuté en deux temps un programme de développement régional qui coiffe un programme national comportant un volet investissements physiques et un volet socio-économique. L'élément socio-économique comprend trois sous-programmes, à savoir : modernisation de l'agriculture et diversification économique, appui direct aux collectivités locales et reconstruction sociale.

Le programme place au premier plan l'atténuation de la pauvreté car il porte sur l'une des régions les plus délaissées et les plus pauvres du pays. Les organismes des Nations Unies définiront une démarche commune pour la fourniture de services sociaux de base intégrés. De plus, ils appuieront énergiquement la création d'emplois et la promotion d'activités de subsistance durables, en particulier par le recours au crédit. Le lancement de la deuxième phase et la réalisation des objectifs du programme dépendront du niveau de ressources financières disponibles.

63. Pendant la période considérée, la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) ont continué de fournir un appui technique au Ministère de l'agriculture et au Ministère de l'industrie en vue de promouvoir la diversification et la modernisation de l'économie. Dans le même ordre d'idées, le PNUD et l'OMT ont aidé le Ministère du tourisme à mener à bien l'élaboration d'un plan directeur pour le développement du tourisme.

64. Le PNUD a facilité les consultations avec le Gouvernement en vue d'élaborer un programme de relèvement et de développement du Liban-Sud. L'idée de base est de faire en sorte que les activités opérationnelles soient exécutées de façon à assurer une transition harmonieuse entre le processus qui va de la paix au développement. Le violent conflit d'avril 1996 a donné un nouvel élan aux efforts déployés en vue d'élaborer et d'exécuter un programme de ce type. Un projet préliminaire d'assistance préparatoire dans ce domaine a été présenté au Gouvernement, pour examen, en mai 1996. Il nécessitera un apport de ressources de la part des donateurs bilatéraux et internationaux.

65. Gestion de l'environnement : Le PNUD a continué d'appuyer les projets du Ministère de l'environnement dans le cadre de l'initiative Capacités 21 en fournissant des compétences techniques et des services consultatifs, en assurant une formation, etc. Des efforts considérables ont été consentis pour fournir des conseils de politique générale et des conseils juridiques et pour élaborer des programmes et des projets, en particulier en ce qui concerne le suivi des initiatives issues du Sommet de Rio. Au début de 1996, un projet relatif à la biodiversité qui consistait à protéger et gérer trois réserves naturelles a été approuvé et signé par le Gouvernement; c'était le premier projet que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) finançait au Liban (2,5 millions de dollars). Une large gamme de projets liés aux programmes de suivi de la Conférence de Rio, que le FEM pourrait envisager de financer ou qui pourraient être financés par d'autres fonds, ont été élaborés depuis.

66. Divers : Sous la direction de l'UNESCO, avec l'appui du PNUD et en coopération avec la Société libanaise de développement et de reconstruction du centre de Beyrouth (SOLIDERE), la Direction générale des antiquités et le Ministère de la culture ont continué de coordonner et financer des recherches, des levés et des fouilles sur les principaux sites archéologiques du quartier commercial de Beyrouth actuellement en reconstruction. SOLIDERE s'est engagée à faire en sorte que les fouilles archéologiques et ses propres activités de reconstruction soient coordonnées en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées. L'UNESCO fournit une assistance en amont aux opérations menées sur place par des équipes formées d'experts libanais et de spécialistes venus de différents pays.

67. Le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sont en train d'élaborer un programme pour l'intégration des femmes au développement, qui devrait être lancé à la fin de 1996. En novembre 1995, sous la direction et l'impulsion du Ministère de l'enseignement supérieur et de la culture, le PNUD a mis à exécution un projet d'appui aux initiatives prises par la société civile dans le cadre du programme Forums pour la paix. Au début de juin 1996, quatre projets avaient été approuvés et cinq autres étaient en cours d'examen.

C. Mobilisation des ressources

68. Le Coordonnateur résident des Nations Unies a pris un certain nombre d'initiatives pour appuyer les objectifs et les programmes du Gouvernement. Il s'est notamment attaché à favoriser le partage des coûts entre le Gouvernement et des tiers et à recenser les ressources qui pourraient être affectées à des programmes thématiques et à des fins spéciales. Il s'est avéré difficile de mobiliser des ressources auprès des donateurs bilatéraux par l'intermédiaire du système des Nations Unies, essentiellement en raison de l'évolution des priorités dans la région, mais la participation du Gouvernement aux coûts a été appliquée avec succès dans un grand nombre d'activités telles que la réorganisation de l'administration publique, la réforme des finances publiques, l'environnement et l'aviation civile. L'adoption de l'approche-programme devrait ouvrir de nouvelles perspectives de participation aux coûts.

69. Les excellentes relations de travail établies avec la Banque mondiale ont permis de conclure des arrangements de coopération à l'appui de plusieurs programmes et projets essentiels dans les domaines des finances, du renforcement des institutions, du développement communautaire et de la lutte contre la pauvreté.

70. Au cours de la dernière période, le PNUD a continué d'aider le Gouvernement à gérer les activités de coopération technique. Dans le cadre du Programme national de réorganisation administrative, il a facilité la mobilisation des ressources, pour un montant qui atteignait 90 millions de dollars en juin 1996. Le programme permet de coordonner l'aide fournie par de nombreux donateurs, dont les principaux sont aujourd'hui la Banque mondiale, le Fonds arabe de développement économique et social et l'Union européenne. Le succès des préparatifs et de la première phase d'exécution du programme doit beaucoup aux conseils et à l'appui que la Banque mondiale n'a cessé de lui apporter.

71. En ce qui concerne la seconde phase du programme de développement de la région Baalbeck-Hermel, l'apport d'une aide technique et financière soutenue au développement socio-économique de la région, notamment sous forme de programmes de crédit, est d'une importance cruciale pour arracher la région à la pauvreté et au sous-développement et l'intégrer aux activités centrales de développement. Le Coordonnateur résident a apporté un appui à une réunion internationale de donateurs sur le programme de développement rural intégré de Baalbeck-Hermel, organisée à Paris le 20 juin 1995 par le Gouvernement français sur l'initiative du Gouvernement libanais. Les participants à la réunion ont salué les efforts déployés par le Liban dans différents domaines de la lutte contre la drogue et plusieurs donateurs ont fait part de leur intention de participer au financement du programme, dont le coût s'élève à 34 millions de dollars pour 1996-1997.

Le Coordonnateur résident a contribué à l'organisation de réunions de suivi et a entretenu des contacts au Liban afin de concrétiser l'intérêt et les bonnes intentions manifestées par les donateurs. En juin 1996, l'appui limité fourni par les donateurs était insuffisant pour permettre d'envisager l'élimination permanente des cultures illicites et le lancement d'un processus de développement durable.

72. Pendant la période à l'examen, le Coordonnateur résident a poursuivi ses efforts en vue de mobiliser des ressources pour l'aide humanitaire et d'améliorer la situation de la population du Liban-Sud. Il s'agissait de répondre aux besoins essentiels de la population et de favoriser la restauration des collectivités locales ainsi que la relance et le développement du potentiel économique de la région. Pour cela, l'appui des donateurs est indispensable.

73. De nouvelles initiatives ont été prises en vue de programmes et de projets dont la mise en oeuvre suppose des apports extérieurs, en plus des ressources déjà mentionnées plus haut. Les domaines prioritaires sont notamment l'éducation de base, les moyens de subsistance viables, les femmes et le développement, l'amélioration des statistiques et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées de retour dans leur région d'origine.

D. Gestion des situations d'urgence

74. Aussitôt après le début du conflit en avril 1996, le Coordonnateur résident a convoqué l'équipe chargée de gérer les situations d'urgence qui s'est réunie régulièrement tout au long de la crise pour suivre l'évolution de la situation, recenser les besoins, mobiliser et organiser l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies. À la demande du Gouvernement, l'Équipe a également préparé l'appel international et s'est chargée des activités connexes de contrôle et de suivi avec les donateurs.

75. Au nom du Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies a lancé par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires de l'ONU un appel à la communauté internationale le vendredi 20 avril 1996. L'appel avait pour but de mobiliser les ressources nécessaires pour compléter les dépenses considérables déjà consenties par le Gouvernement libanais et portait sur les domaines suivants : alimentation, santé, approvisionnement en eau, prestations sociales de base, gestion et organisation. Il s'agissait de mobiliser au total 8,6 millions de dollars pour assurer les secours d'urgence et répondre aux besoins humanitaires de 20 000 familles, soit 100 000 à 120 000 personnes entre la fin avril et la fin juillet (il convient de noter que les besoins ont considérablement augmenté après cet appel à mesure qu'augmentait le nombre des personnes déplacées). Au 25 avril, les contributions versées par 28 pays et plusieurs organismes et fonds internationaux dépassaient les 11 millions de dollars. Les principaux contributeurs étaient l'Argentine, le Japon, la Norvège, l'Arabie saoudite et l'Allemagne, la Suisse, la Suède, l'Italie, l'Union européenne et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies. Au 31 mai, le montant total des contributions reçues à la suite de l'appel avait atteint 15,5 millions de dollars (non compris les contributions en nature). Les donateurs ont versé des fonds pour faciliter l'exécution d'activités par les autorités nationales, les organisations non gouvernementales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires et des organismes des Nations Unies ayant les moyens opérationnels d'entreprendre des activités humanitaires au Liban. Le Département des affaires humanitaires, par l'intermédiaire de ses services à New York et à Genève, et le Coordonnateur résident des Nations Unies à Beyrouth ont coordonné l'aide internationale.

76. Tout au long du conflit, l'équipe chargée de la gestion des situations d'urgence a apporté son soutien au Haut Comité de secours. Le Coordonnateur résident a mobilisé les ressources, fourni l'aide nécessaire pour la gestion et la coordination de l'information, notamment pour l'évaluation et le suivi des besoins, acheté des fournitures d'urgence et supervisé leur distribution, en particulier dans la zone de la FINUL, avec l'aide de cette dernière, reçu, géré et distribué des secours pour le compte de plusieurs institutions gouvernementales, et préparé la phase de relèvement. La coopération entre organismes des Nations Unies a été excellente et le Département des affaires humanitaires de l'ONU a encouragé la coordination et envoyé deux de ses fonctionnaires pendant la crise et la période qui a immédiatement suivi afin d'aider le Coordonnateur résident à gérer les activités humanitaires. Afin de renforcer la capacité logistique de la base de la FINUL à Tyr en fonction de l'aide humanitaire à fournir, un fonctionnaire du PNUD et un Volontaire des Nations Unies y ont été affectés, et du matériel de télécommunication ainsi qu'un entrepôt loué ont été mis à sa disposition.

77. Le PNUD et le Département des affaires humanitaires de l'ONU ont apporté leur soutien à l'organisation d'un atelier, tenu les 29 et 30 mai 1996 sous l'égide des ONG libanaises, sur les leçons à tirer de la gestion des crises et de la planification prospective pour la préparation aux situations d'urgence. L'atelier a regroupé des représentants du Haut Comité de secours, des ministères et organismes intéressés et de la société civile, les donateurs, et les organismes des Nations Unies. On pense que les propositions concernant le renforcement des capacités pour la préparation aux situations d'urgence seront mises en oeuvre avec l'appui du système des Nations Unies pendant le second semestre de 1996.

VI. CONCLUSION

78. Il faudra beaucoup de temps et des ressources pour que le Liban rattrape les 20 années qu'il a perdues. Il faudra sans doute une génération pour mener à bien le processus de redressement, processus extrêmement complexe qui nécessitera la mobilisation de toutes les ressources du pays. En fait, la stabilité du Liban à long terme, sa reconstruction et son développement économiques reposent sur le règlement complet du conflit, la modernisation politique et sociale et les réformes économiques.

79. Les causes profondes qui empêchent de valoriser le potentiel du pays n'ont pas disparu. L'Accord de Taef n'est pas encore intégralement appliqué et le pays doit encore résoudre le difficile problème des négociations de paix du Moyen-Orient. Enfin, le fonctionnement de l'économie et la relance économique continuent de se heurter à des difficultés structurelles.

80. Le Gouvernement doit continuer de se concentrer sur la reconstruction, la reprise économique et l'offre de services sociaux car il y va de la croissance économique, de la viabilité des finances publiques et de la stabilité sociale du pays. Au cours de la période considérée, il a donné la preuve de son ferme attachement à l'ambitieux programme de reconstruction. Les impératifs financiers et les conséquences du conflit d'avril 1996 justifient une réévaluation des objectifs, des priorités et de la portée du programme de reconstruction et de développement.

81. En dépit de quelques incertitudes, le Liban a continué d'enregistrer de très bons résultats en 1995, tant en ce qui concerne l'économie que la reconstruction. L'économie a connu une croissance forte, même si la reprise est restée faible dans certains secteurs de la production qui sont encore loin d'avoir pleinement réalisé leur potentiel. Ces bons résultats ne doivent pas masquer la nécessité de s'attaquer résolument aux difficultés structurelles de l'économie et à des problèmes sociaux profondément enracinés et de se consacrer d'urgence à la restauration des capacités et à la réforme de l'administration publique.

82. La phase de la reconstruction consacrée au redressement d'urgence est pratiquement terminée et il faut maintenant se placer dans une perspective de développement. L'action à court et moyen termes doit être axée sur le développement pour que les programmes favorisent un redressement durable. À cet égard, il convient de réaffirmer la nécessité de politiques et programmes nationaux solides, qui renforcent la gestion du secteur public, valorisent les ressources humaines du pays, répondent aux besoins fondamentaux de la population et en particulier des plus pauvres, et contribuent à préserver et aménager l'environnement naturel. Le renforcement de la démocratie et de la participation facilitera et renforcera le processus national de reconstruction et le développement.

83. La poursuite de la reconstruction et du développement du Liban va mobiliser les capitaux nationaux et fera de plus en plus appel au marché financier international. Toutefois, l'aide de la communauté internationale, qui passe par la coopération pour le développement – en d'autres mots, l'octroi de subventions ou de prêts assortis de conditions libérales – reste un élément essentiel pour les années à venir. La communauté internationale devra aider à financer l'effort de reconstruction en passant par le mécanisme du groupe consultatif dont la création est à l'étude. Ce groupe consultatif, qui sera dirigé par le Gouvernement, mobilisera 5 milliards de dollars sur cinq ans pour faire face aux besoins urgents de la reconstruction, y compris pour réparer les dommages causés par les violences d'avril 1996.

84. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué de bien fonctionner. Il reste encore à approfondir le concept de développement humain durable et à tirer pleinement parti de son potentiel dans les plans et programmes d'action nationaux. Cependant, les initiatives et programmes prioritaires du Gouvernement, que les organismes des Nations Unies ont été appelés à soutenir, se heurtent à des problèmes financiers de plus en plus graves qu'il faut surmonter en mobilisant des ressources financières suffisantes. Sinon, il sera impossible de poursuivre efficacement les programmes de coopération en cours ou d'en envisager de nouveaux. Les domaines

prioritaires qui devraient bénéficier des contributions des donateurs extérieures aux programmes du système des Nations Unies au Liban ont été indiqués plus haut.

85. Le rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies et des organismes des Nations Unies au Liban comprend des activités opérationnelles de développement et la mobilisation de ressources pour ces activités, ainsi qu'un appui stratégique et la fourniture de conseils sur les questions et les programmes de reconstruction et de développement. Une place doit être également faite à des efforts de sensibilisation sur des thèmes et des programmes internationaux prioritaires et à la fourniture d'un appui technique s'y rapportant. Les organismes des Nations Unies au Liban continueront d'approfondir leur action à l'appui des objectifs nationaux de reconstruction et de développement.

Note

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.
